

*Date de dépôt: 15 novembre 2007*

*Messagerie*

## **Rapport**

**de la Commission de contrôle de la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat autorisant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à aliéner le feuillet PPE 233 n° 2 de la parcelle de base 233, plan 7, de la commune d'Aire-La-Ville**

### **Rapport de M. Eric Stauffer**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le projet de loi 9645 (dossier n°477-2) a pour objet la vente d'un box sis rue du Vieux-Four 66-66A à Aire-la-Ville.

Il s'agit d'un garage fermé, d'une surface brute de plancher de 19 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> sous-sol d'un bâtiment comprenant 6 appartements, construit en 1990.

Le prix de vente obtenu est de 26 000 F. Il conviendra d'attendre la vente de la totalité des lots du dossier n°477 pour déterminer la perte totale effective.

La Commission a été unanime (1 Ve, 1 S, 1 R, 1 L, 1 UDC, 1 MCG) sur le présent projet, fait assez rare pour le souligner.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi amendé.

## **Projet de loi (9645)**

**autorisant la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève à aliéner le feuillet PPE 233 n° 2 de la parcelle de base 233, plan 7, de la commune d'Aire-La-Ville**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1 Autorisation d'aliénation**

La Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève (ci-après la Fondation) est autorisée à aliéner pour un prix de 26 000 F l'immeuble suivant :

Feuillet PPE 233 n° 2 de la parcelle de base 233, plan 7, de la commune d'Aire-La-Ville.

### **Art. 2 Utilisation du produit de la vente**

Le produit de la vente mentionnée à l'article 1 sert à désendetter la Fondation.

### **Art. 3 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.